

34/ MINI TRAMPOLINE ET TREMPLIN

Définition :

Matériel destiné à un usage dans un cadre collectif, en milieu scolaire et non scolaire et destiné à augmenter l'impulsion lors de sauts.

Environnement du produit :

Ces recommandations concernent les mini trampolines et les tremplins plus particulièrement dans leur utilisation en milieu scolaire, au collège et au lycée. Ce document précise les caractéristiques spécifiques auxquelles doit répondre ce produit pour une utilisation en collectivité.

Les fonctions et contraintes dont il fait état ont pour but de garantir la sécurité des utilisateurs, une efficacité pédagogique et un usage de longue durée.

La fiabilité des matériels destinés à augmenter l'impulsion dépend aussi de la nature du support. Ces matériels doivent être entreposés dans des lieux qui en interdisent l'utilisation en dehors du contrôle de l'enseignant ; ceci entraîne un certain nombre de risques liés à la manipulation et au transport qui sont de la responsabilité de l'enseignant mais dépendent aussi du principe de conception des matériels considérés.

RECOMMANDATIONS ET CAHIERS DES CHARGES FONCTIONNELS

SÉCURITÉ

FONCTIONS ET CONTRAINTES ESSENTIELLES DANS LE DOMAINE DE LA SÉCURITÉ

Dans le domaine de la **sécurité** :

- les mini-trampolines et les tremplins doivent présenter une stabilité qui garantisse une qualité égale de rebond ;
- on veillera tout particulièrement à évaluer le système de solidarisation avec un autre élément (tapis, cheval, plinth, etc.) limitant le risque de glissement lors de l'impulsion ;
- il est important que les dispositifs de protection présentent des systèmes de fixation fiables ;
- le transport, la manipulation liée aux différents réglages doivent pouvoir se faire aisément.

FONCTIONS GÉNÉRALES	N°	FONCTIONS PRINCIPALES	CRITÈRES	NIVEAUX	TEXTES	FLEX.	OBSERVATIONS	HIÉR.
SÉCURITÉ	F1	Permettre une utilisation en toute sécurité	- résistance à la rupture des différents éléments ; - forme ; - protections.		NF EN 13219. NF EN 913.	0	- pas d'angles saillants ou proéminents ; Mini trampoline : - protections adaptées des tendeurs et du piétement.	8,9
	F2	Être stable	- empattement ; - hauteur ; - poids.		NF EN 13219. NF EN 913.	0	- nombre et répartition des points d'appui.	8,6
	F3	Être rigide			NF EN 13219. NF EN 913.	0		7,1
	F4	Être utilisable sur toute surface	- glissance ; - coefficient d'adhérence.		NF EN 13219. NF EN 913.	0	- utilisation extérieure ou intérieure ; - nature des points d'appui.	7,5

Le présent document est mis en ligne et téléchargeable gratuitement sur le portail des marchés publics à la rubrique :
« guides et recommandations » des GPEM (Internet : djo.journal-officiel.gouv.fr/MarchesPublics).

FONCTIONS GÉNÉRALES	N°	FONCTIONS PRINCIPALES	CRITÈRES	NIVEAUX	TEXTES	FLEX.	OBSERVATIONS	HIER.
SÉCURITÉ	F5	Être équipé de protections	- importance des protections ; - mode de fixation des protections.		NF EN 13219. NF EN 913.	0	- protection de toutes les parties.	8,1
	F6	Éviter les chocs			NF EN 13219 NF EN 913	0	- protection de l'armature.	7,7
	F6 bis	Permettre une liaison optimale élan / impulsion				0	Tremplin : - pas de dénivellation à franchir.	7
	F7	Avoir une surface de rebond suffisante	- forme ; - dimension.	Minimum : 0,250 m². Maximum : 0,50 m².		0	<i>Fonction spécifique au mini trampoline :</i> - exclure l'utilisation pour plus d'un enfant à la fois.	7,4
	F7 bis	Avoir une surface d'impulsion suffisante	- forme ; - dimension.	± 0,25 m².		0	<i>Fonction spécifique au tremplin.</i>	7,3
	F8	Avoir une surface de rebond antidérapante	- matériau ou revêtement.			0		7,7
	F9	Avoir une surface de rebond non abrasive	- matériau ; - revêtement.			0		6,7
	F10	Disposer d'un système permettant la solidarisation avec un autre élément				1	Tremplin	5,6
	F11	Supporter des poids différents		Tout élève de la 6 ^e à la Terminale		0		7,6
	F12	Être non toxique	- matériau ; - revêtement ; - protection.			0		5,9
	F13	Ne pas désaxer l'envol	- tension uniforme de la surface de rebond du mini trampoline.			0	Mini trampoline- modes de tension.	7,8
	F14	Être résistant au feu	- matériau ; - revêtement ; - protection.			0		6 8
F15	Garantir une qualité égale et adaptée de rebond	- caractéristiques mécaniques du rebond.			0	- prise en compte des différents gabarits.	7,3	

PÉDAGOGIE

FONCTIONS ET CONTRAINTES ESSENTIELLES DANS LE DOMAINE DE LA PÉDAGOGIE

Dans le domaine de la **pédagogie** :

- la matérialisation de la zone optimale de restitution de l'énergie, les facilités de réglage de l'inclinaison de la hauteur voire de la tension offrent des possibilités d'adaptation qui prennent en compte la diversité des utilisateurs et la multiplicité des situations d'apprentissage.

FONCTIONS GÉNÉRALES	N°	FONCTIONS PRINCIPALES	CRITÈRES	NIVEAUX	TEXTES	FLEX.	OBSERVATIONS	HIER
PÉDAGOGIE	F16	Restituer l'énergie initiale	- matériau ; - caractéristiques mécaniques de rebond.			0	- caractéristiques mécaniques à différencier selon le matériel ; - fiabilité dans le temps.	6,9
	F17	Être réglable en hauteur	- finesse de réglage ; - facilité de réglage.			1		6,5
	F18	Être inclinable	- finesse de réglage ; - facilité de réglage.			2		6,4
	F18 bis	Permettre un réglage de la restitution d'énergie	- délai de réponse ; - souplesse ; - amplitude ; - coefficient de déformation.				- durcissement ou assouplissement.	5,3
	F19	Avoir une surface de rebond matérialisée	- couleur ; - dessin.			1	- cible.	6

ESTIME

FONCTIONS ET CONTRAINTES ESSENTIELLES DANS LE DOMAINE DE L'ESTIME

Dans le domaine de l'**estime**, ce sont les caractéristiques esthétiques qui seront recherchées, mais également le confort d'utilisation, notamment par le fonctionnement relativement silencieux de l'engin.. toutefois les caractéristiques du bruit généré par son utilisation peuvent constituer des informations utiles aux pratiquants et à l'encadrement.

FONCTIONS GÉNÉRALES	N°	FONCTIONS PRINCIPALES	CRITÈRES	NIVEAUX	TEXTES	FLEX.	OBSERVATIONS	HIER
ESTIME	F20	Être silencieux	- patins ; - ressorts ; - revêtement.			0		5
	F21	Être esthétique	- couleur ; - forme.			1		3,3

USAGE ET CONDITIONS D'ACHAT

FONCTIONS ET CONTRAINTES ESSENTIELLES DANS LE DOMAINE DE L'USAGE ET DES CONDITIONS D'ACHAT

Dans le domaine de l'usage :

- les tremplins et mini-trampolines doivent résister à un usage intensif y compris lors d'un usage en extérieur ;
- **la qualité des points d'appui au sol est une garantie de la stabilité du matériel mais aussi de la préservation des sols ;**
- le niveau sonore engendré par l'utilisation de certains de ces matériels est un élément à prendre en compte pour l'utilisation en collectivité.

FONCTIONS GÉNÉRALES	N°	FONCTIONS PRINCIPALES	CRITÈRES	NIVEAUX	TEXTES	FLEX.	OBSERVATIONS	HIER.
USAGE	F22	Résister à un usage intensif	- résistance des matériaux ; - qualité de rebond ; - abrasion.			0	- revêtement ; - élément ressort ; - patins.	7
	F23	Résister à la déchirure	- matériau de la surface de rebond et des protections.			0	Fonction spécifique au mini trampoline	7,1
	F24	Garder ses caractéristiques dimensionnelles	- matériau ; - conception.			0	<i>Mini trampoline :</i> - cadre non déformable.	6,4
	F25	Être utilisable à l'extérieur et à l'intérieur	- corrosion.			1	- <i>résister à l'humidité.</i>	4,3
	F26	Être facile à transporter	- poids ; - encombrements ; - prises.	20 ≤ P ≤ 30 kg.		1	- pas de marquage au sol dû au système de transport.	6,3
	F27	Ne pas marquer le sol	- poinçonnement.			0	- grandeur et nature des points d'appui au sol.	5,6
CONDITIONS D'ACHAT	F28	Être réparable facilement	- pièces détachées ; - facilité de remplacement des différents éléments constitutifs.					5,6
	F29	Être d'un bon rapport qualité / prix	- prix ; - S.A.V.			0		6,7
	F30	Avoir une garantie	- durée.	2 ans.		1		6,1
	F31	Avoir une fiche d'identification				1		4,8

MINI TRAMPOLINE ET TREMPIN - LISTE DES NORMES

NF EN 13219 : Matériel de gymnastique (Trampolines, exigences fonctionnelles et de sécurité – méthodes d'essai).

NF EN 913 : Matériel de gymnastique. Exigences générales de sécurité et méthodes d'essais.

Le présent document est mis en ligne et téléchargeable gratuitement sur le portail des marchés publics à la rubrique : « guides et recommandations » des GPEM (Internet : djo.journal-officiel.gouv.fr/MarchesPublics).